

Nantes, le 25 octobre 2016

Affaires maritimes et pêche – FEAMP

La Région obtient des engagements de l'Etat

Alors que la Région devenait en juin dernier un organisme intermédiaire pour accompagner la filière de la pêche et de l'élevage marin en signant la convention FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche), le Président Bruno RETAILLEAU a tiré la sonnette d'alarme le 24 septembre face à l'immobilisme de l'Etat.

La Région interpellait l'Etat pour qu'il mobilise tous les moyens nécessaires et permette enfin le déblocage des aides européennes auxquelles les professionnels de la pêche peuvent prétendre depuis 2014.

Hier à l'occasion d'une réunion présidée par le Ministre Alain VIDALIES avec les services de l'Etat et les Régions de France concernées, notre message a été globalement entendu.

La Région obtient ainsi des avancées car l'Etat s'engage principalement à :

- Ouvrir plusieurs mesures régionalisées,
- Simplifier les procédures en réduisant le nombre d'outils à remplir nécessaires à l'instruction des dossiers,
- Accélérer le versement des aides en passant de l'objectif de juillet à mars 2017,
- Associer les Régions en les réunissant une fois par mois pour suivre et évaluer toute la démarche.

« Nous sommes satisfaits que notre action ait abouti à l'organisation de cette rencontre pendant laquelle l'Etat a montré qu'il prenait la mesure de l'urgence. Les annonces faites par le Ministre devraient permettre de répondre aux attentes des professionnels ligériens à la condition que ces engagements soient suivis d'effet, nous y serons très vigilants » a souligné Christophe PRIOU, conseiller régional et vice-président délégué à la pêche, qui assistait à cette rencontre.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16